



OPTIMIST 2022

Dimanche 16 octobre 2022

Avis de Course

Le Royal Centre Nautique de Visé a le plaisir de vous convier à sa régata, « Optimist ».

Île Robinson
B-4600 Visé
Belgique

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2021 – 2024 (RCV)*.
- 1.2. Les prescriptions de l'autorité nationale belge (Belgian Sailing) <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>
- 1.3. Selon la règle 87, les règles de classes seront d'application à l'exception de la RCV P5.
- 1.4. L'annexe P1 sera d'application
- 1.5. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.6. Les règles 45 et 47.2 ne seront pas d'application

2. Publicité

- 2.1. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.
- 2.2. La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

3. Admissibilité et inscription

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de type « **Optimist** »
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et le renvoyer par mail à : rcnv@skynet.be en complétant le formulaire sur place le jour de la régata, [ou en ligne via ce lien](#) (pour le 15 Oct. au plus tard)
- 3.3. Un bateau peut être barré par plusieurs équipages en relais, pour autant que les règles régissant l'épreuve soient respectées.
- 3.4. Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
 - Une licence de compétition valide pour chaque membre d'équipage (+ certificat médical si nécessaire) ;
 - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
 - Le certificat de jauge ou de conformité du bateau ;
 - Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
 - Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- 3.5. La confirmation d'inscription se fera le dimanche 16 octobre 2022 de 8h30 à 09h45, au secrétariat de la régata.

4. Droits à payer

- 4.1. Les droits requis sont les suivants :
 - Frais d'inscription : 10,00 € par bateau,

4.2. Paiement au comptant ou par carte bancaire

5. **Programme**

5.1. Confirmation d'inscription : dimanche 16 octobre 2022 de 8h30 à 09h45,

5.2. Jour de course : dimanche 16 octobre 2022

5.3. Briefing du comité de course : 10h00 (devant le club house du RCNV)

5.4. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la course est 10h25.

5.5. Nombre de courses : un maximum de course

5.6. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

5.7. Une pose pour le repas de midi sera effectuée, mais l'heure sera en fonction des conditions météorologiques.

6. **Instructions de Course**

6.1. Les instructions de course seront disponibles le 16 octobre 2022 de 8h30 à 09h45, au secrétariat de la régates et affichées au tableau officiel situé au club house

6. **Les parcours**

6.1. Le parcours à effectuer sera défini dans les instructions de course

7. **Classement**

7.1. Le système de classement est un classement à minima.

7.2. 3 Courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

7.3. a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

8. **Bateaux accompagnateurs [DPI]**

8.1. Les bateaux accompagnateurs devront demander l'autorisation de naviguer, au comité de course, au préalable, et devront se charger de la sécurité à la demande du Comité de Course.

9. **Communication radio [DPI]**

9.1. Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. **Bateaux loués ou prêtés**

10.1. Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

11. **Protection des données**

11.1. Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFYB, la Belgian Sailing et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFYB et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFYB et ses sponsors. La FFYB en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFYB peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@ffyb.be ou par courrier au siège social de la Fédération Francophone du Yachting Belge en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12. Établissement des risques

- 12.1. La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.
- 12.2. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13. Prix

- 13.1. Des prix seront distribués :
Aux trois premiers

14. Assurance

- 14.1. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

15. Informations complémentaires

- 15.1. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'autorité organisatrice :
rcnv@skynet.be.
- 15.2. Une petite restauration sera organisée sur place. (à déterminer pain saucisse ou hot dog) au prix de 4,00€

BULLETIN d'INSCRIPTION

Nom de l'épreuve : Optimist Visé 2022

Date complète : Dimanche 16 octobre 2022

Merci de compléter ce document de manière **lisible**. Le secrétariat de course vous en remercie d'avance
Possibilité de remplir le formulaire informatiquement et à renvoyer à rcnv@skynet.be

<u>Données Bateau</u>	
Classe	OPTIMIST
N° de voile complet (exemple : BEL 1)	
Autorisation de port de publicité	OUI NON



<u>Données équipage</u>		
	<u>Barreur</u>	
NOM		
Prénom		
Date de naissance (jj/mm/aaaa)		
Club		
N° de licence de compétition		
Adresse civile		
Code Postal		
Ville		
Pays		
Téléphone		
Adresse mail		

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Merci de signer ce document avec la mention lu et approuvé ainsi que la date.

Signature du Barreur Date:		Autorisation parentale pour les mineurs Date :
--------------------------------------	--	--